GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SLF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Rambla, débris
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par bandes ..... cb
Coupe avec protection de la régénération ..... cra
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe progressive d'ensemencement ..... cps
Coupe par trouées ..... cpt
Coupe à diamètre limite et dépeuplement des tiges d'avenir ..... dcd
Coupe de sauvetage ..... cs
Brûlage partiel (brûlage au à plat) ..... brp
Plantation à racines nues ..... pn
Plantation en godets ..... pg
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... ens
Fertilisation ..... fert
Résidus dans les bleibes basses (sécurité des libres) ..... rbb

N.B. Les interventions indiquées sont des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à pruche	R (P)
— — à sapin	R (S)
Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	(E)
— — à thuya (cèdre)	(EC)
— — à pruche	(EP)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	(EPB)
— — à pin rouge	(EPR)
— — à pin gris	(EPG)
— — à sapin et/ou épinette	(ES)
— — (association d'épinette blanche)	(EsB)
— — (association d'épinette de Norvège)	(EsN)
— — (association d'épinette noire)	(EsE)
Sapinière (sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	(S)
— — à thuya (cèdre)	(SC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	(SE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	(SPB)
— — à pin rouge	(SPR)
— — à pin gris	(SPG)
— — à pruche	(SP)
— — (association de sapin boumier)	(SsB)
Pinède à pin blanc (pin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	(PB)
— — — avec pin rouge	(PBPR)
— — — avec pin rouge (pin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	(PR)
— — — avec thuya (cèdre)	(PBC)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	(PBE)
— — — avec mélèze	(PBML)
— — — avec pin rouge	(PBPR)
— — — avec pin gris	(PBPG)
— — — avec pruche	(PBP)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	(PBS)
— — (plantation)	(PBp)
Pinède à pin gris (pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	(PG)
— — — avec thuya (cèdre)	(PGC)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	(PGE)
— — — avec mélèze	(PGML)
— — — avec pin rouge	(PGPR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	(PGPB)
— — — avec pruche	(PGP)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	(PGS)
— — — Plantation de pin sylvestre	(PGp)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	(C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	(CE)
— — à mélèze	(CML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	(CPB)
— — à pin rouge	(CPR)
— — à pin gris	(CPG)
— — à pruche	(CP)
— — à sapin et/ou épinette blanche	(CS)
— — (plantation de mélèze japonais)	(CmlJ)
— — (plantation de mélèze écossais)	(CmlE)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	(P)
— — à thuya (cèdre)	(PC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	(PE)
— — à mélèze	(PML)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	(PPB)
— — à pin rouge	(PPR)
— — à pin gris	(PPG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	(PS)
— — (plantation de pin sylvestre)	(PSp)
MÉLÈZE (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	(ML)
— — à thuya (cèdre)	(MLC)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	(MLE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	(MLPB)
— — à pin rouge	(MLPR)
— — à pin gris	(MLPG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	(MLS)
— — (plantation de mélèze japonais)	(MLmlJ)
— — (plantation de mélèze écossais)	(MLmlE)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus dominant	Résineux dominant
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg R)
— — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB R)
— — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR R)
— — — — avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG R)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E R)
Bouleaux à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E R)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB R)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR R)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG R)
Bouleaux à bouleau jaune avec sapin	BJ (S)	BJ (S R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB R)
— — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR R)
Peuplements avec sapin	F1 (S)	F1 (S R)
— — — avec pin blanc	F1 (PB S)	F1 (PB S R)
— — — avec pin gris	F1 (PG S)	F1 (PG S R)
— — — avec pin rouge	F1 (PR S)	F1 (PR S R)
— — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E S)	F1 (E S R)
— — — avec résineux	F1 (R S)	F1 (R S R)
Cédraies à feuillus tolérants	C (F)	C (F R)
Peupleraies résineuses	PR (R)	PR (R R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F R)
— — — sur sol mince	M (F R)	M (F R R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — d'essences indéterminées	F3
Bouleaux	B
Bouleaux à bouleau blanche et/ou bouleaux gris	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peupleraies	Pe
Peupliers à bouleau blanche et/ou bouleaux gris	PB
— — à bouleaux jaunes	PBJ
Cédrières	Ce
— — à bouleaux blanche et/ou bouleaux gris	CB
— — à bouleaux jaunes	CBJ
— — à feuillus d'essences intolérantes	CF1
— — à feuillus d'essences tolérantes	CF2
Plantation d'érable à sucre	ES
— — — de chêne rouge	CHR
— — — de peuplier	PEP
— — — de peuplier hybride	PEH
— — — de tilleul d'Amérique	PT (A)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jeunes

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (temporaire)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en cavalier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les type de sapin et épinette blanche visées
10-50 %
50-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGE/DBH	
10 (ceni)	0-30 ans	
30	31-40	
50	41-60	
70	61-80	
90	81-100	
100	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ceni)	30-70 (ceni)
80-30	30-80
80-50	50-80
80-60	60-80
80-70	70-80
100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Preuve de dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 100 ans.
Vieille inéquienne: Preuve de dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges arrêtées de 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges arrêtées de 30 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3 (8m-12m)	4 (12m-16m)	5 (16m-20m)	6 (20m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	vacion
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Abrupte	91 et plus	a

Remarque : actuellement, les pentes à 31% et plus ne sont pas considérées comme abrupte.
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C5 cp 50% G — S : sapinière; 1 : classe de densité; E : épinette; 3 : classe de pente; C : classe d'âge; 5 : classe de hauteur; cp : perturbation; 50% : pourcentage; G : origine

R C7F1 S1F1 — R : résineux; C : cédraie; 7 : classe d'âge; F : pruche; 1 : classe de densité; S : sapinière; F : feuillus; 1 : classe de densité; sous group. d'essences : groupement d'essences; F : type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. - GROUPE PROULIN, THÉRIAULT LTÉE inc.
SIGNATURE : Serge Thériault
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Photographie aérienne : 1985
Carte forestière : Année de publication : 1986
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/10/85
Déclinaison magnétique : 20° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 1
Unité de gestion 11-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage 1
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 00
Concessionnaire ou autres 20*
Bassin hydrographique 10300*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 133*
Municipalité 10160*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle ..... 1594 *
Région écologique 5a*
Municipalité régionale de comté ..... M.R.C. 300 TÉMISCOUATA*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une constitution de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

21-N-12	21-N-11	21-N-10
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
21-N-5	21-N-6	21-N-7
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
21-N-4	21-N-3	21-N-2

21 N/6 N.O.

Compt. for. : 8345-8653-8927-9264-9536-5036-5519-6022-6500

A jour : Avril 1994

2